Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-117, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ IND-UT-117 (v. A27.3) : Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer, sur site, de l'eau ou de l'air

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Nom du site des travaux : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie : □ OUI □ NON

*Puissance électrique du ou des compresseur(s) frigorifique(s) : $P_{compresseur(s)}$ (kW) : ….....
NB : la puissance électrique est la puissance électrique nominale figurant sur la plaque signalétique du ou des compresseur(s) raccordé(s) au système de récupération de chaleur ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant.

*Durée de fonctionnement du groupe de production de froid (une seule case à cocher) :
□ 1x8h ou < 3000 h/an
□ 2x8h ou (≥ 3000 h/an et < 5000 h/an)
□ 3x8h avec arrêt le week-end ou (≥ 5000 h/an et < 7000 h/an)
□ 3x8h sans arrêt le week-end ou ≥ 7000 h/an

Caractéristiques du système de récupération de chaleur existant :
*Échangeur(s) existant(s) : □ OUI □ NON
*Puissance thermique déjà récupérée sur le groupe de production de froid : $P_{déjà\ récupérée}$ (kW) : ….....
NB : $P_{déjà\ récupérée}$ en kW (thermique) est la puissance thermique déjà récupérée sur le groupe de production de froid concerné par l'opération par un ou plusieurs systèmes de récupération de chaleur.

Le système récupère la chaleur d'un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer, sur site, de l'eau ou de l'air.

Caractéristiques du ou des système(s) de récupération de chaleur installé(s) :
* Puissance thermique de l'échangeur : $P_{récupérée}$ ($kW_{thermique}$) : ……
NB : si $P_{récupérée}$ excède (2 x $P_{compresseur(s)}$ − $P_{déjà\ récupérée}$), on utilisera alors (2 x $P_{compresseur(s)}$ − $P_{déjà\ récupérée}$) pour le calcul du montant des certificats.
A ne remplir que si les marques et référence du ou des système(s) de récupération de chaleur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : ….....
*Référence(s) : ….....

Coordonnées de l'entité ayant établi l'étude de dimensionnement de l'opération au regard des exigences de la fiche standardisée :
*Raison sociale : ….....
*Numéro SIREN : ….....
*Référence de l'étude de dimensionnement :…….
.


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Annexe 5